

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2026 06 05 002

Nombre de conseillers :

En exercice 19

Présents 15

Pouvoirs 3

Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire.

Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 27 mai 2026

Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT Guy TAVERNIER
Françoise BOUVET Amélie RAPHANEL Yves REYMOND Justine JAMBON Michel BERAUDIER
Ludivine GONNET Freddy COTTET Brigitte LAVIROTTE Monique MATUSZEZAK Caroline
MICHON

Pouvoirs : Daniel DUFOUR à Monique MATUSZEZAK, Sylvain SAUNIER à Séverine
PERNAUDAT Josette BALFIN à Guy TAVERNIER

Absents et excusés : Daniel DUFOUR Kevin COLSON Sylvain SAUNIER Medhi BELATROUS

Secrétaire de séance : Freddy COTTET

OBJET : Vente des parcelles cadastrées section B numéros 1797, 1799, 1800 et 1801 pour une surface totale de 401 m² à Ain Habitat

Madame le Maire rappelle que les parcelles cadastrées section B numéros 1797, 1799, 1800 et 1801 ont été désaffectées et déclassées dans le cadre de la délibération précédente.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le projet présenté par la société AIN HABITAT portant sur la réalisation d'un programme prévisionnel de 18 logements ;

Considérant que les parcelles concernées appartiennent au domaine privé de la commune ;

Considérant l'intérêt communal attaché à la réalisation de ce projet, notamment en matière de production de logements et de requalification du secteur ;

Considérant que la commune souhaite céder les parcelles cadastrées :

- section B n° 1 797, d'une superficie de 122 m² ;
- section B n° 1 799, d'une superficie de 46 m² ;
- section B n° 1 800, d'une superficie de 193 m² ;
- section B n° 1 801, d'une superficie de 40 m² ;

situées au 264 rue de la Poste au profit de AIN HABITAT, ou de toute société qu'elle se substituerait, pour la réalisation du projet prévisionnel susvisé ;

Considérant que le prix de cession a été fixé à la somme de 6 300 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré décide :

- **D'approuver la cession des parcelles cadastrées susvisées, appartenant au domaine privé communal, au profit de la société AIN HABITAT, ou de toute société substituée, en vue de la réalisation du projet prévisionnel de 18 logements.**
- **De fixer le prix de vente à la somme 6 300€ TTC.**

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 05 juin 2026

Nathalie AZNAR - Maire